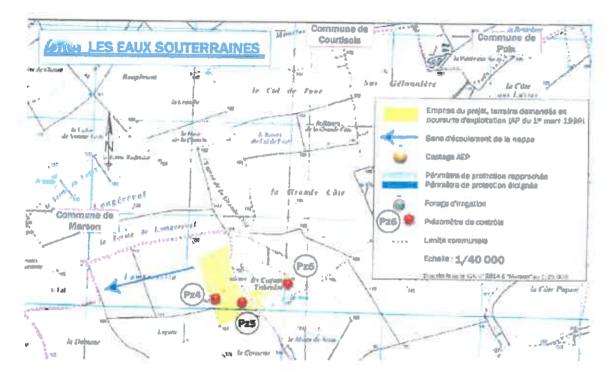


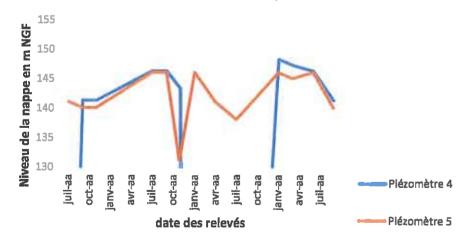
#### SUIVI ENVIRONNEMENTAUX ACTUELS

#### SUIVI PIEZOMETRIQUE

Les résultats des suivis piézométriques montrent que le niveau piézométrique est toujours inférieur à la cote minimale autorisée pour le carreau de 150 m NGF et que le niveau d'eau est à au moins 5 m sous la cote 154 m NGF habituelle du carreau.



#### **SUIVI PIEZOMETRIQUE 2018**





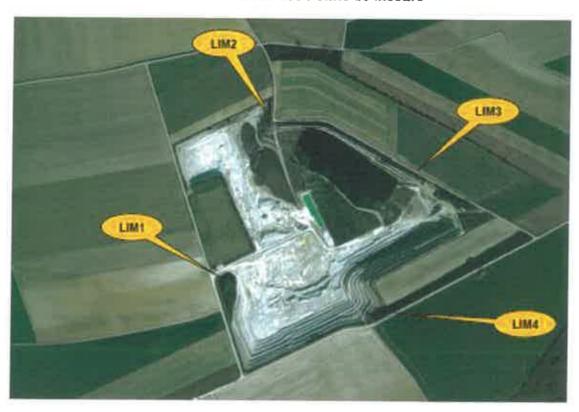


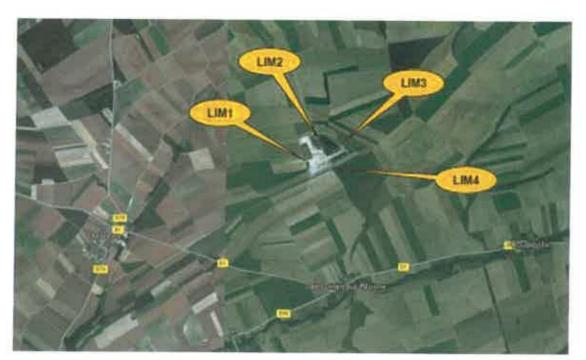
#### NIVEAUX SONORES DANS L'ENVIRONNEMENT

Rapport N° 18 530 LSO 0866 00 P Date : 12 juillet 20 l8 Page : 6/17

\_\_\_\_

#### Plan de Situation des Points de mesure







#### SUIVI DES EFFETS SONORES

Des mesures de bruit sont réalisées tous les trois ans.

La demière campagne a été réalisée en 2018. Les mesures sont réalisées en limite d'emprise, les zones à émergences réglementées sont trop éloignées du site pour que la carrière ait une influence.

Les niveaux acoustiques sont exprimés en dB(A), les valeurs sont arrondles à 0,6 dB(A), selon les recommandations de la Norme NF S 31-010.

Empleosments	L <sub>deq</sub> en dB(A)	Niveaux limites autorisés en dB{A} <sup>(2)</sup>	Awis (1)
	Páriode diurn	e 7h-22h	
Paint 1	55	70	c
Point 2	58	70	0
Point 3	54,5	70	0
Paint 4	37,5	70	6
	Périods noctur	ne 22h-7h	
Paint 1	46	60	C
Point 2	48,5	88	0
Faint 3	57	60	C
Foint4	30,5	<b>60</b>	C

(1) NC : Non conforme C : Conforme N3 : Non Significatif
(2) Les niveaux limites indiquée sont lasus de l'Améré d'Autorisation ou de l'Améré Ministèriel du 23/01/1997

Les résultats sont conformes.

#### SUIVI DES RETOMBEES DE POUSSIERES

Des mesures de retombées de poussières sont réalisées au moins 2 fois par an par Atmo Grand-Est, qui communique les résultats annuellement.

Les points ont été définis dans le plan de surveillance, communs aux carrières et à l'usine Omya, rédigé par ATMO Grand-Est. Les points 6, 10, 12 correspondent à la surveillance de la carrière de Coupéville.

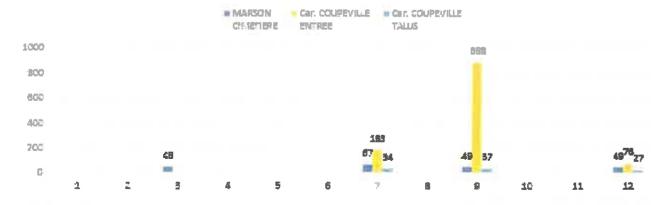


OMYA S.A.S.
COUPEVILLE et SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE Comère des Cugnots Triboulot
Demande d'examen au cas par cas - Pièce 2



Les résultats des années 2018 et 2019 sont représentés ci-dessous

### Evolution des retombées atmosphériques Carrières



Les teneurs mesurées en station de type à, ici cimetière de Masson, et en limite d'emprise jà l'exception de la mesure en entrée en septembre) sont toutes largement inférieures à 500 mp/m²/jour. (Exception des résultats obtenus sur Sème trimestre en raison des périodes caniculaires et des travaux réalisés à proximité directe de la jauge située à l'entrée).



#### OMYA S.A.S.

## COUPEVILLE et SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE Carrière des Cugnots Triboulot Demande d'examen au cas par cas – Pièce 2

## MESURES PREVUES POUR TENIR COMPTE DES EFFETS PREVISIBLES DU PROJET D'EXTENSION

Les conditions d'exploitation actuelles, mode d'extraction et fréquence des opérations, trafic seront maintenues.

Les effets de l'activité en matière d'émissions de bruit, de poussières, de qualité des eaux (récupération des eaux dans un bassin au point bas du carreau pour décantation et infiltration) et de circulation des camions de transport des matériaux resteront donc semblables.

L'exploitation continuera à être menée à sec (au moins 5 m au-dessus du niveau de la nappe), pas de nappe concernée et pas d'usage d'eau. Aucun stockage de produit polluant n'est effectué sur le site. L'accès au site restera identique.

Les résultats des mesures de bruit et de poussières dans l'environnement sont conformes.

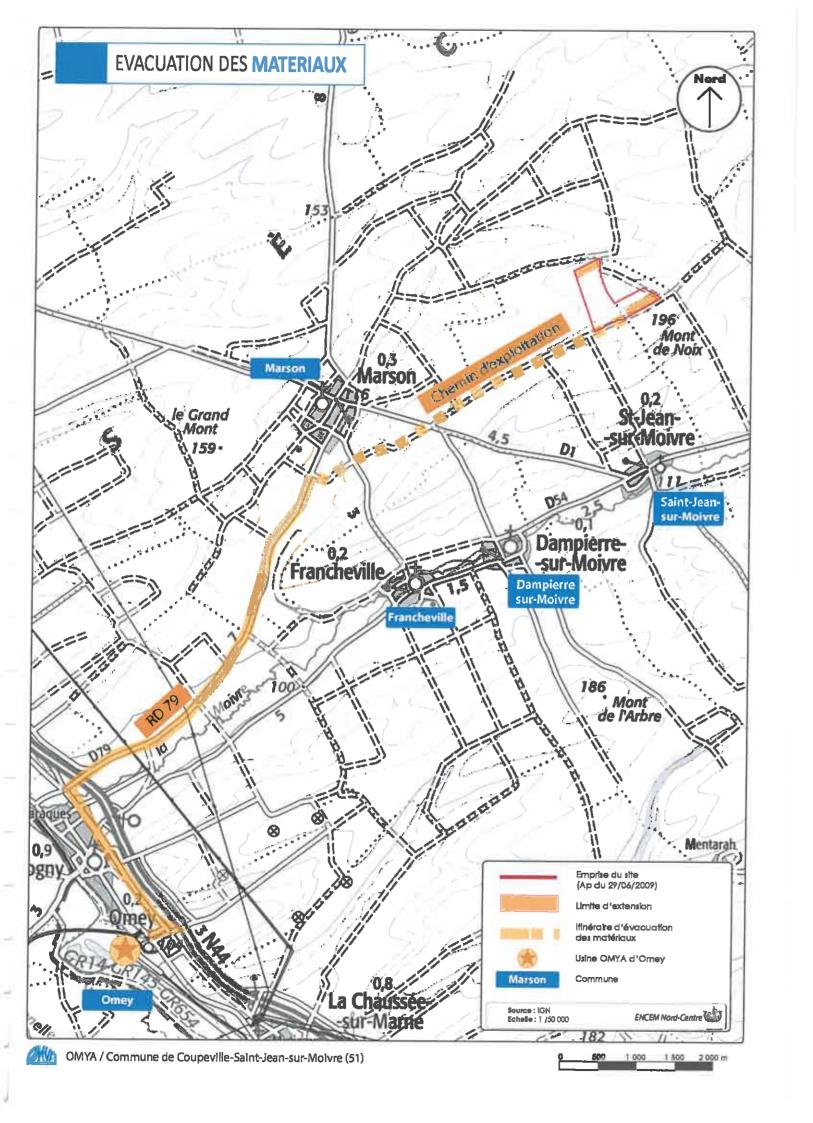
Les émissions de poussière et de bruit restent très localisées, compte-tenu du mode d'exploitation en fosse) sans incidence pour le voisinage très éloigné.

Les camions de transport utilisent un itinéraire préalablement défini, sur des chemins d'exploitation agricole, entretenus et renforcés par la société Omya, pour sortir sur une route départementale adaptée à leur circulation. Le trafic restera inchangé (43 à 72 rotations de camions par jours au maximum). Seul l'accès à la carrière sera adapté et rapproché de la zone d'extension sud, mise en exploitation dès obtention de l'autorisation préfectoral d'étendre la carrière. Il sera déplacé pour permettre un accès depuis le chemin d'exploitation dit du Réservoir bordant la limite sud de la carrière. Cet accès est destiné à améliorer la sécurité des transports (accès actuel en descente générant des contraintes notamment en période pluvieuse), à limiter les distances de transports pour charger les matériaux et à éviter le passage à proximité des zones à vocation écologique.

L'extension de la carrière sur de nouvelles surfaces directement au nord et au sud de la carrière sur des terres agricoles, modifiera l'occupation des sols et contribuera à agrandir la fosse. Toutefois, la perception paysagère actuelle du site, n'en sera pas notablement modifiée (pas de nouveau point de vue, même linéaire de front apparent, continuité des merlons périphériques existant, pas de fermeture d'axe de vue). La haie sud qui sert de repère sera conservée,

Les effets à venir de l'extension resteront similaires à ceux de l'exploitation de la carrière actuelle. Les mesures de protection existantes seront donc maintenues ou adaptées si nécessaires pour éviter, réduire ou compenser les effets du projet d'extension. Les mesures sont décrites ci-après.







#### MESURES POUR PRESERVER LES MILIEUX NATUREL ET PHYSIQUE

Milieu	Principales mesures de profection
Sol	Mesures mises en place:  • Décapage sélectif et progressif en fonction des besoins  • Limitation de la hauteur des stocks et végétalisation  • Précautions lors de la remise en place engins à chenilles,)  • Remise en état agricole.  Ces mesures seront conservées. Les préconisations du guide CEMAGREF et UNPG sur les remises en état agricole seront suivies dès les premiers travaux de reconstitution du sol à vocation agricole qui interviendront prochainement.
Biocénose	Mesures mises en place:  Création de merlons périphériques et plantations  Décapage sélectif et au fur et à mesure de l'avancée des fronts,  Convention avec le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien suivi des populations de Sisymbre couché pour donner suite aux transplantations sur des secteurs préservés  Conservation des talus (craie et stériles crayeux) bruts sans régalage de terre végétale et création de merlons en pied de talus pour faciliter l'installation d'une flore pionnières sur substrat crayeux dont le Sisymbre couché  Conservation de secteurs non perturbés pour la nidification de l'Œdicnème criard  Conservation du bassin de collecte des eaux et de fossés pour le maintien sur site du Triton ponctué.  Ces mesures seront adaptées en fonction des relevés faune flore réalisés sur le site dans l'année à venir. Le principe des de conservation de talus et banquettes à l'état brut sur le secteur sud-est déjà exploité est maintenue. Les principes de décapage et de l'aménagement des merlons resteront inchangés. La haie au sud de la zone d'extension large d'un peu moins de 30 m sera conservée, en préservant toutes les potentialités d'accueil de la faune.

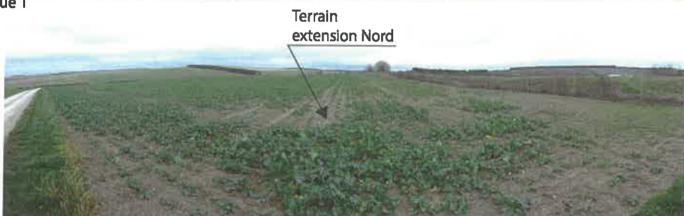


# PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE 2 -Vue de la zone d'implantation du projet dans son environnement proche

Prise de vue le 12/12/2019 objectif 50mm

Zone en cours de remblayage







Stockage de

pierre

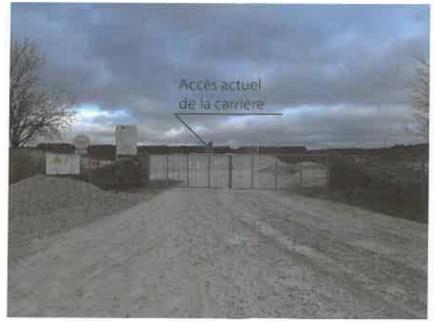
Bungalow

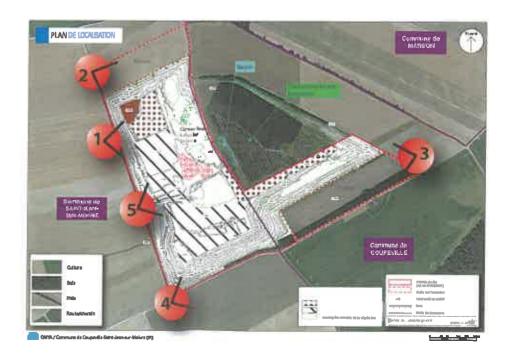
Haie limite

extension Sud

Vue 2 Vue 3







Vue 4 Vue 5

Miller	Principales mesures de protection	
Egux	Mesures en place d'un point bas sur le carreau pour la collecte des ruissellements avant inflitration / évaporation.  * Carreau rettement au-dessus de la nappe (5 m au moins).  * Suivi plézamétrique.  Ces mesures du reveau plézamétriques serant conservées, sur au moins un diézamètre amont et un en avai pour anticiper toute remontée du niveau de la nappe. La collecte des eaux météoriques ruisse ant dans l'emprite de la confère dans un bassin au point bas sera maintenue pour assurer l'inflitration d'eau décantées vers le sous-soi.	
Qualité det eaux	Mesures en place  Dispositifs de protection pour le ravitaillement des engins (aire étanche avec bac étanche de récupération des hydrocarbures)  Entrelien régulier des engins (hors carrière).  Frécautions pour le ravitaillement sur site des matériers peu mobiles (para à cord sur feuilles absorbantes).  Kits anti-pollution présent en nombre dans le local et dans les engins,  Réservoir étanche pour les WC chimiques Les mesures prises sont assez éfficaces pour empêcher toute pollution elles seront maintenues. Des exercices de mise en situation sont organisés pour former aux bonnes oratiques en matière de protection hobituelles lors des ravitaillements mais également aux réflexes pour prévenir de toute pollution en cas de fuite accidenteile	
Payrage	Les mesures activelles consistent à :  • Edifier un meron périphérique et à le planter de taçon à créer un écran visuel tout en recréant les structures boisés relictuelles supprimées par les grandes cultures  • Maintien du site en bon état de propreté  • Remise en état au fur et à mesure l'ainsi la zone la plus ancienne est aujourd'hui reboisée. Les travaux de remise en état agricale vont, au regard du phasage d'exploitation, démarrer courant 2020 sur la partie nora de la partière actuelle.  Pour le projet d'extension, les mesures resteront identiques. La hale qui parde la zone d'extension sud sera conservée, car elle fait office de masque depuis le chemin d'exploitation au sua mais cussi parce qu'elle sert de repère dans l'espace.	

#### MESURES POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT HUMAIN

Sources de désogrément	Principales mesures de prolection	
Impact visue	Les mesures crises sont :  * Organisation et propreté du chantler  * revair mesures sur le paysage Ces mesures seront maintenues	



Sources de désagrément	Principales manuscula surlantian
sources de desagrement	
Bruît	Les mesures, qui seront maintenues, sont :  I'encaissement des activités d'extraction et de l'unité mobile de criblage lorsqu'elle fonctionne  Ia présence d'un merlon périphérique  I'usage de matériels conformes aux normes en vigueur et équipé autar que possible d'avertisseurs de recul type « cri du lynx ».  Compte-tenu de l'éloignement du voisinage (1,8 km) aucun bruit de l'activité n'y est perceptible.  Omya fait procéder à des contrôles des niveaux sonores en limite d'emprise pour vérifier le respect du seuil, qui garantie l'absence d'émergence au voisinage compte-tenu de la distance.  Ces mesures seront maintenues pour l'exploitation des zones d'extensions
	qui ne rapprochent pas l'activité de zones habitées.
Emissions lumineuses	L'activité ne génère aucun impact lié aux émissions lumineuses du fait de :  • l'encaissement des activités et éloignement des habitations et des routes  • l'usage de sources lumineuses ordinaires (phares de véhicules)  • i'éloignement des zones habitées  Aucune mesure particulière n'est à prendre et ne sera à mettre en œuvre
	pour l'extension.
Poussières	Les mesures prises actuellement pour limiter les émissions à la source et les envols sont :  Décapage hors période de sècheresse et de fort vent  Encaissement des activités  Merlon périphérique et plantations, limitant la propagation des envols notamment pour les travaux les plus proches de la surface,  Arrosage des pistes en cas de nécessité  Vitesse limitée dans l'emprise du site.  Des mesures de contrôles des retombées de poussières dans l'environnement sont effectuées depuis de nombreuses années. Le suivi est au moins semestriel.  Pour l'exploitation des zones d'extension, les sources de poussières ne seront pas modifiées, les mesures prises actuellement seront donc maintenues. Les résultats des mesures montrent leur efficacité.
matériaux	Les mesures destinées à éviter la gêne du voisinage et la sécurité des usagers lors de l'évacuation des matériaux consistent à :  • respecter le Code de la route,  • avoir sécuriser les carrefour (traversée de la RD1 et carrefour à la RD79) par la pose de panneaux de signalisation et par l'obligation d'arrêt (ligne et panneau STOP),  • respecter le poids total en charge et prendre les précautions lors des chargements pour éviter tout débordement,  • nettoyer la chaussée si nécessaire. La route départementale est précédée de plus de 4 km de chemins avant d'atteindre la voirie publique  • Suivre un itinéraire par chemins d'exploitation jusqu'à la RD 79 au sud du bourg de Marson pour éviter la traversée de zones habitées avant de rejoindre les axes fréquentés.  Ces mesures seront maintenues pour l'exploitation des zones d'extension. Un nouvel accès à la carrière, évitant la portion en descente vers l'accès actuel de la carrière, sera aménagé.



Sources de désagrément	Principales mesures de protection	
Déchels	Les mesures en place dans le cadre de l'autorisation actuelle seront maintenues :  • collecte sélective avec évacuation régulière suivant les filières appropriées à chaque type de déchets  • Pas de brûlage sur site  • Procédure d'admission en cas d'apport de terre de l'extérieur ( contôle visuel,	
Sécurité des tiers	Les mesures consistant à préserver les tiers de tout accès involontaire dans l'emprise du site seront étendues oux zones d'extension  • clôture périphérique et merlon.  • protection des zones dangereuses et moyens de secours (bouées au drait du bassin, extincteurs,)  • portails aux accès.  • signalisation en périphérie au site et aux accès.  • plan de circulation et limitation à 30 km/h à l'intérieur du site.  • stop en sortie du site et pré-signalisation de la camère sur les chemins d'accès tout au long de l'ilinéraire d'évacuation vers l'usine d'Omey.	
Santé	En l'absence d'affet sur la santé, ce qui restera inchangé avec l'extension de la carrière, aucune mesure spécifique ne s'impose en dehors des dispositions mises en œuvre pour eviter toutes pollutions comme décrit précédemment pour les autres thèmes (prévention de toute pollution par les hydrocarbures, réduction des émissions de poussières et de bruit, gestion des déchets)	
Patrimoine	Les mesures consistent à respecter les dispositions réglementaires sur l'archéologie préventive, afin d'éviter toute destruction de vestiges.	

En l'absence d'enjeux et d'impact supplémentaire, les mesures mises en place seront pousuivies, ainsi que les suivis environnementaux actuels.



